

Protection des cétacés dans le golfe de Gascogne : Gouvernement et pêcheurs relancent la dynamique

[Actu-Environnement.com](https://www.actu-environnement.com) | 09 février 2021 | [Florence Roussel](#) | <https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-action-protection-cetaces-golfe-gascogne-37024.php4#xtor=ES-6>

Sous pression de l'Europe, la France a décidé de relancer la dynamique autour de la [protection des cétacés](#) dans le golfe de Gascogne. En juillet 2020, la Commission européenne l'avait mise en demeure de prendre des mesures pour éviter les prises accessoires d'espèces de dauphins et de marsouins par les navires de pêche. Ce mardi 9 février, Annick Girardin, ministre de la mer, est allée à la rencontre des comités de pêche des régions Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. Ministère et pêcheurs ont ainsi partagé leurs engagements respectifs et leurs attentes pour limiter les captures accidentelles et les [échouages de cétacés](#).

Parmi les nouvelles mesures figurent l'embarquement de caméras à bord des fileyeurs à des fins de connaissance scientifique. Sur cette flotte qui compte 500 navires, l'objectif est de convaincre, d'ici l'été, 20 navires à s'équiper volontairement pour « *mieux comprendre les interactions entre les engins, les lieux et les prises accidentelles* », explique le ministère de la mer. Un budget de 1,5 million d'euros est affecté à cette mesure.

Durant cet hiver, les pêcheurs seront également accompagnés par des observateurs plus nombreux, formés par le ministère de la mer. Jusqu'en avril 2021, 40 observateurs, soit 32 de plus que l'année dernière, embarqueront sur les chalutiers et les fileyeurs, pour un budget de 1,1 million d'euros.

Un programme d'observation aérienne de l'aire de répartition des cétacés dans le golfe va également être relancé. Le dernier datait de 2011 (budget : 500 000 euros).

Ces nouvelles mesures complètent les mesures règlementaires et incitatives mises en place ces dernières années dans le cadre du groupe de travail national, piloté par les ministères de la Mer et de la Transition écologique, composé de toutes les parties prenantes de la façade Atlantique (administrations, scientifiques, ONG, professionnels de la pêche). Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, la déclaration des captures accidentelles est obligatoire. Le ministère se veut également plus transparent en publiant tous les 15 jours un décompte des échouages et des captures accidentelles. Et, depuis le 1^{er} janvier 2021, les chalutiers en interactions avec les cétacés sont équipés de dispositifs répulsifs ([pringers](#)).

[Florence Roussel, journaliste, Rédactrice en Chef](#)

© Tous droits réservés Actu-Environnement Reproduction interdite sauf [accord de l'Éditeur](#) ou [établissement d'un lien préformaté \[37024\]](#) / [utilisation du flux d'actualité](#).

Vidéo sur le même thème



Pêche :

Lorient en pince pour la langoustine durable Respect de la saisonnalité et des zones de pêche, modernisation et sélectivité des chaluts, scientifiques et professionnels du port de Lorient travaillent à la préservation des ressources de langoustines, devenue l'exemple d'une pêche durable. - 23/04/20